

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS - (N° 315)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 13

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 1343-3 du code civil est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de revenir au droit antérieur en ce qui concerne le paiement en devises.